

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 10 février 2023

Nombre de membres

27

Nombre de présents

17

Pouvoirs :

5

Nombre d'absents

5

Nombre de votants

22

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 10 février à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 02 février 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

Pouvoirs :

- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Bernard GOUIN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,

Absents excusés :

- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ
- Lionel DEMEZET, *Payeur départemental*

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX
- Caroline VABRE, Administratrice Maire de DREUX,

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Délibération n° 2023 – D – 01

Conseil d'administration

Séance du 10 février 2023

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Exposé de Bertrand MASSOT, Président :

Conformément au décret 85-643 relatif aux centres de gestion, un débat d'orientations budgétaires (DOB) a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue.

Il a lieu sur la base des éléments figurant dans le Rapport d'orientations budgétaires joint.

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du DOB.

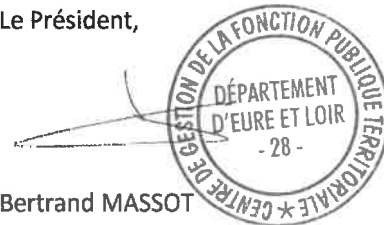
Les membres du Bureau, réunis le 27 janvier 2023, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET

Rapport d'orientation budgétaire Conseil d'administration du 10 février 2023

Le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil d'administration sur les priorités et les évolutions du Centre de gestion, ainsi que sur la situation financière de celui-ci, en améliorant la qualité de l'information transmise au Conseil.

Le présent rapport doit permettre aux administrateurs et administratrices :

- De discuter des priorités qui seront proposées dans le cadre du budget primitif
- D'être informé(e)s de l'évolution de l'établissement
- De s'exprimer sur la stratégie financière

Retour sur les orientations budgétaires 2022 : Bilan et perspectives

➤ Concernant la médecine professionnelle :

Le service de médecine préventive a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2022, en direction des agents de l'Etat, et de quelques collectivités dépourvues de service de médecine.

Les recrutements :

Le médecin du travail ainsi que la secrétaire médicale ont été recrutés au cours de l'année (respectivement au 1^{er} juillet et 1^{er} août). La responsable du conseil médical a pris la coordination de ce service, avec la création du pôle médical, regroupant désormais la médecine, le conseil médical, la médecine agréée (secrétariat et locaux) ainsi que la gestion des contrats groupes mutualisés (assurance du personnel, conventions de participation en santé et prévoyance).

Les locaux :

L'Etat a mis à disposition des locaux et en a assuré l'aménagement :

- la Préfecture a mis à disposition un local à la préfecture pour l'arrondissement de Chartres ;
- Deux antennes ont en outre été aménagées, à Dreux (locaux dépendant du commissariat) et à Châteaudun (Centre pénitentiaire) ;

Un arrondissement n'est pour l'instant pas couvert : celui de Nogent le Rotrou.

Le Centre de gestion a réorganisé l'occupation de ses locaux par les services à la fin du premier semestre, afin de libérer un bloc, à consacrer au service de médecine préventive.

Des travaux ont été effectués pour rénover une partie des bureaux (1^{er} étage) pour permettre d'accueillir des agents du Rez de chaussée et le bloc dédié à la médecine. Ces travaux se sont achevés en décembre, avec la prise de possession des lieux par le service début janvier 2023.

Le montant de l'investissement relatif au service de médecine préventive s'est élevé à 139 642 TTC €. Ce montant inclut les travaux d'aménagement, le mobilier, les appareils médicaux ainsi que l'acquisition d'une application informatique dédiée à la médecine (MEDTRA). Une partie du mobilier et du matériel médical provient des services de l'Etat, et est soit mis à disposition gracieusement dans les antennes de Dreux et Châteaudun, soit a fait l'objet d'une cession à titre gratuit au bénéfice du Centre de gestion.

Le financement du service :

- Sur l'investissement :

Le Centre de gestion a obtenu une subvention de 71 565€ du FIACT (Fonds Interministériel pour l'amélioration des conditions de travail), par l'intermédiaire de la préfecture.

- Sur le fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à 149 350€.

La contribution de l'Etat s'élève quant à elle à 97 135€. Soit un déficit sur ce service en 2022 autour de 52 215€.

➤ **Mutualisation Régionale :**

Le CDG28 a porté deux conventions de participation en santé et prévoyance (effet au 1^{er} janvier 2023), avec et pour le compte de trois autres Centres de gestion (36,18,41). Il a notamment pris en charge les mises en concurrence (pour le choix d'un AMO ainsi que pour le choix des deux opérateurs retenus). Le déploiement de ces deux conventions a débuté cet automne et se poursuivra tout au long de l'année.

Pour la santé : la mutuelle choisie est Intéria (En Eure-et-Loir, le nombre de collectivités : 92/ le nombre de personnes couvertes : 2 841)

Pour la prévoyance, c'est Territoria (En Eure-et-Loir, le nombre de collectivités : 39 ; le nombre d'agents couverts : 1 614).

➤ **Concernant les autres missions facultatives :**

Le Centre de gestion a renforcé son service d'archiviste avec l'arrivée d'un deuxième archiviste itinérant. Cela va permettre d'avoir des délais d'intervention moins longs que précédemment, au moins dans un premier temps.

Un nouveau service facultatif a été créé en 2022 : le conseil en organisation. 2023 sera une année de déploiement de cette nouvelle mission et finalisation des livrables, aux collectivités.

Concernant les interventions en matière de maintien dans l'emploi et de reclassement : Le CDG a atteint les objectifs assignés dans le cadre de la précédente convention avec le FIPHFP ; une nouvelle convention a été négociée pour un montant d'environ 190 000€ pour 3 ans.

Cela permettra de poursuivre les actions en matière de maintien dans l'emploi, gratuitement pour les collectivités.

Le pôle santé au travail va se réorganiser en 2023, avec une nouvelle responsable, l'accueil d'un deuxième ACFI ainsi que d'un nouvel agent pour assurer la mission de maintien dans l'emploi.

➤ **Concernant les moyens internes du Centre de gestion :**

Comptabilité : l'année 2022 a permis de rattraper le suivi de la perception des cotisations/contributions sur les années 2019, 2020 et 2021 ; d'ajuster l'inventaire du CDG et de rattraper le retard pris dans le traitement des restes à réaliser ; 2023 permettra de terminer ce travail, afin de préparer le passage à la M57. Par ailleurs, le CDG préparera la mise en place de la comptabilité analytique via son logiciel berger Levrault.

Communication : L'année 2022 a été consacrée à rénover les documents de communication du CDG avec notamment la création de plaquette sur les services proposées, une présence affirmée sur le réseau social LinkedIn (qui devient une des principales sources de candidats quand le Centre de gestion recrute), qui permet de se faire connaître. Le CDG a diversifié également ses modes de communication avec la création de vidéo, pour la présentation de réunion d'information ou la promotion d'un service, mettant à contribution des élus et des agents volontaires. Le service a accueilli une apprentie en 2022, ce qui a permis à la personne en charge de la communication de travailler en collaboration avec elle tout au long de l'année.

La situation budgétaire à la fin de l'exercice 2022 :

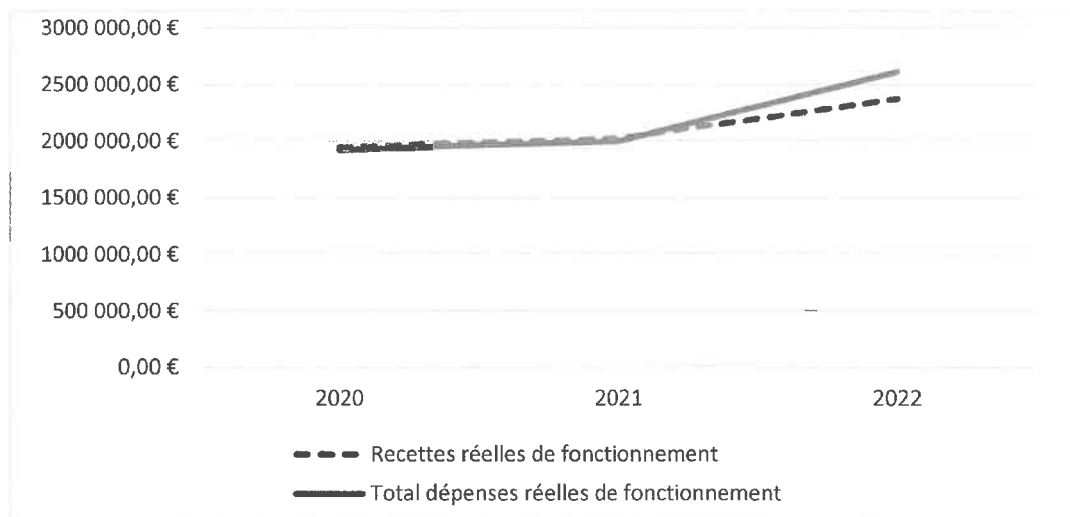
➤ Les résultats budgétaires prévisionnels 2022

L'exercice 2022 va être déficitaire, malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; ce déficit est dû à plusieurs facteurs :

- un travail de rattrapage sur les restes à réaliser du Centre de gestion et la poursuite en 2022 de la mise à jour de la comptabilité
- un déficit concernant le service de médecine préventive
- le coût des élections professionnelle

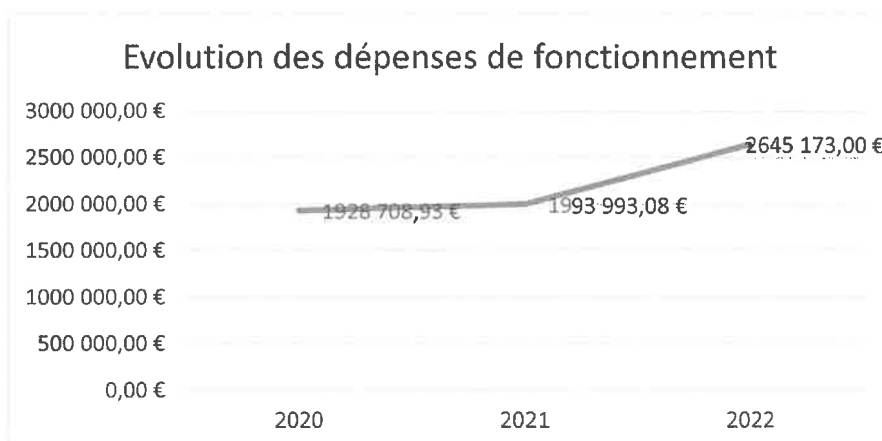
Le déficit de fonctionnement en 2022 devrait avoisiner 230 000€.

Le résultat à reporter serait de 1 001 839€.

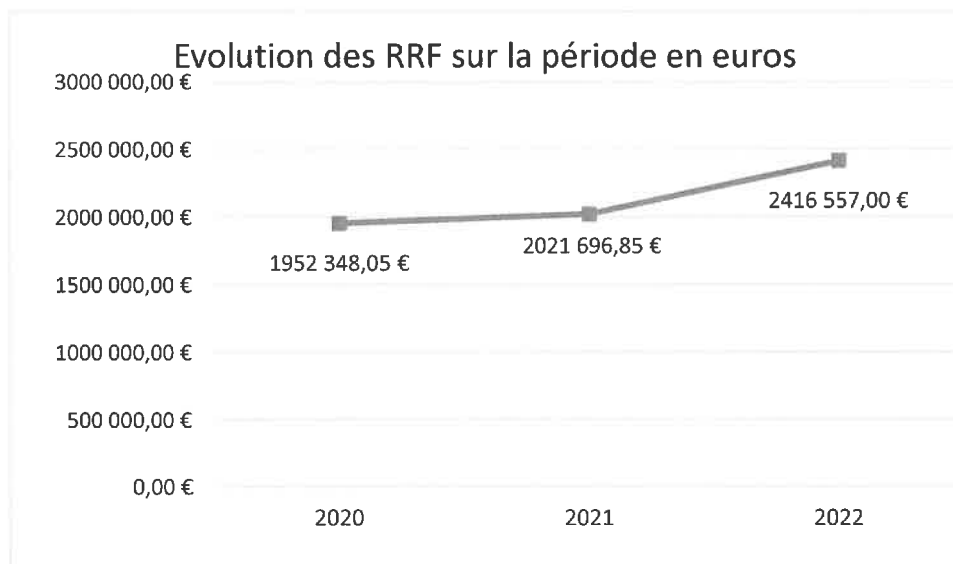


En investissement : le résultat constaté au terme de l'exercice devrait être de -3224,86€. Cumulé avec le résultat antérieur reporté des exercices précédents, le résultat à reprendre au budget primitif 2022 serait de 216 079€.

➤ Evolution des Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :



➤ Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) :



➤ Dépenses de fonctionnement : comparatif sur 3 ans :

	2020	2021	2022
charges à caractère général (011)	275 477,21	309 449,06	503 024
charges de personnel (FMPE compris) 012	1 491 103,13	1 524 296,12	1 797 931
autres charges de gestion courantes (65)	123 035,34	109 666,16	115 067
charges exceptionnelles (67)	5 776,32	3 246,84	145 092
dotations aux amortissements	33 316,93	47 334,9	84 068
total	1 928 708,93	1 993 993,08	2 645 173

Eléments sur l'année 2022 :

Concernant l'augmentation du 011, elle est principalement due au financement de l'AMO concernant la protection sociale complémentaire ainsi qu'une augmentation des frais de déplacement des agents du CDG (vacataires compris, de 35 000€ en moyenne à plus de 52 000€ en 2022). A noter également les frais liés à l'organisation des élections professionnelles autour de 40 000€, et une partie des dépenses concernant la réorganisation des services (frais de déménagement notamment et réfection de locaux). A noter également des travaux d'entretien récurrents au niveau de la chaudière qui rencontre des problèmes techniques, non résolus à ce jour.

Concernant le 012 : l'augmentation du chapitre est due aux recrutements pour le service de médecine, ainsi qu'au recrutement d'un deuxième archiviste, en 2022.

➤ Recettes de fonctionnement : comparatif sur 3 ans :

	2020	2021	2022
atténuation de charges (013) remb.FMPE	86 986,03	70 836,4	58 782
produits des activités (70)	1 753 234,51	1 840 785,6	2 227 571
Dotation subvention (FCTVA, aide FIPHFP)	2 156,60	2 245,2	4 891
autres produits de gestion courante (75)	79 589,94	77 863,15	63 972
produits exceptionnels (77)	30 380,97	29 966,5	38 555
total	1 952 348,05	2 021 696,85	2 416 557

On relève une forte augmentation des recettes, en particulier du produit des activités du CDG (+16%), liée pour partie à une augmentation des cotisations additionnelles (revalorisation du taux voté en novembre 2021), et pour partie, à une grosse année sur le service interim ainsi qu'aux contributions perçue pour la médecine préventive, et enfin la recette liée au ticket d'entrée des collectivités dans les conventions de participation en santé et prévoyance.

Les perspectives budgétaires 2023 :

L'objectif sera de contenir les frais de fonctionnement, avec l'augmentation des charges probables sur le gaz et l'électricité ;

A noter : en termes de recrutements :

- remplacements : un deuxième ingénieur en prévention des risques a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2023, en remplacement de la précédente. Un recrutement a également été réalisé, pour remplacer l'agent qui a pris la responsabilité du pôle santé.

- nouveaux recrutements : un agent à mi-temps a été recruté pour intégrer le service interim du Centre de gestion (prise de fonctions en janvier) ; un juriste est en cours de recrutement, pour renforcer le service de conseil juridique et ressources humaines. Pour ce dernier recrutement, des financements devront être dégagés, par le biais des missions facultatives notamment en carrière et juridique.

L'année 2023 sera une année de perception de financements du FIPHP (autour de 100 000€), avec le solde de la précédente convention et le premier versement de la convention renouvelée. Ce sera également une année importante concernant les recettes en matière de concours.

Le résultat prévisionnel sera malgré tout déficitaire en 2023, compte tenu des adhésions au service de médecine qui n'arriveront pour la plupart qu'au 1^{er} janvier 2024.

L'objectif financier, à partir de 2024, sera d'équilibrer ce service et de dégager un excédent de fonctionnement permettant des recrutements complémentaires pour l'équipe médicale.

➤ Concernant le service de médecine préventive :

L'année 2023 sera consacrée au déploiement du service, avec l'adhésion à venir des collectivités, en fonction des délais de résiliation applicables, avec le service précédent. L'application MEDTRA, dédiée à la médecine, sera déployée à partir du mois d'avril pour les services de l'Etat ainsi que les collectivités.

Le service accueillera au 1^{er} juillet, une infirmière pour compléter l'équipe.

De nouvelles antennes pourront voir le jour dans les territoires, en fonction des opportunités proposées par les collectivités.

Le déficit sera encore important en 2023 (année pleine en termes de masse salariale). L'objectif est de parvenir à l'équilibre en 2024. La composition de l'équipe sera amenée à évoluer, en fonction du nombre d'adhérents et de l'excédent qui pourra être dégagé.

➤ Mutualisation Régionale :

L'année 2023 verra la mise en place de la médiation préalable obligatoire entre les 6 Centres de gestion. Sachant qu'il a été convenu que les dossiers de saisine des collectivités d'un département, soient déportés auprès d'un médiateur d'un autre département (gage de neutralité). Pour l'Eure-et-Loir, ce sera le CDG 45. Le CDG28 interviendra quant à lui pour les médiations du CDG45. Un agent du Centre de gestion se forme actuellement à la médiation.

La coordination régionale des Centres de gestion organisera la Conférence régionale de l'emploi (obligation légale tous les deux ans), qui se tiendra cette année dans le Loiret le 23 mars prochain.

➤ Concernant les autres missions facultatives :

Création : Le Centre de gestion travaillera en 2023 à la création d'un service de paie à façon. L'objectif étant de présenter une délibération d'ici la fin d'année.

Le CDG accueille également une nouvelle ingénieure en prévention des risques, pour intervenir sur la mission ACFI mais également relancer un accompagnement à la réalisation des documents uniques.

Le conseil en organisation, récemment créé, sera déployé dans les collectivités.

➤ Concernant les moyens internes du Centre de gestion :

En 2023, l'accent sera toujours mis sur la communication du Centre de gestion, avec l'ouverture d'un nouveau site internet au 1^{er} janvier 2024.

Dématérialisation et déploiement d'applications informatiques : Les services travailleront en 2023 sur la poursuite de la dématérialisation, avec la reprise du chantier des instances paritaires, la mise en place d'un module de gestion des cotisations au Centre de gestion, en lien avec la Trésorerie, ainsi que la mise en place d'une nouvelle application pour le service interim, afin de faciliter le recours au service par les collectivités (plus d'un millier de journées de mission en collectivités en 2022). Plus globalement, le CDG assurera un suivi plus précis des travaux menés par le GIP informatique des centres de gestion, de nouvelles applications pouvant être intéressantes à déployer au CDG (application pour la mission ACFI - IOTA, ou pour la gestion de la relation aux collectivités – GRC), l'objectif étant de simplifier l'accès aux services du Centre de gestion pour les collectivités, tout en permettant d'optimiser au maximum le temps des agents, notamment sur les tâches administratives.